



FORMULAIRE DE DEMANDE 2021
Modification aux règlements d'urbanisme
 (zonage / lotissement / construction / et
 autres règlements)

IDENTIFICATION DU OU DES PROPRIÉTAIRES			
Nom du propriétaire		Prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone		Cellulaire	
Courriel (facultatif)			
IDENTIFICATION DU OU DES REQUÉRANTS			
Nom du requérant		Prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone		Cellulaire	
Courriel		<i>Les communications seront effectuées par courriel. Veuillez nous aviser si un autre moyen de communication doit être privilégié.</i>	
IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE MODIFICATION			
Adresse		Le numéro de lot	
PRISE D'INFORMATIONS			
Avez-vous consulté au préalable un membre du personnel de la Ville? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
<i>Si oui, veuillez indiquer le nom de l'employé et la date de la consultation préalable.</i>			
Nom de l'employé		Date de la consultation	
PROFESSIONNELS RETENUS (SI ÉTABLIS)			
Type d'intervenant (arpenteur-architecte-ingénieur)	Nom / Prénom	Plan numéro	Date du plan

TARIFICATION	
Demande	Coût
Demande de modification au règlement d'urbanisme	
Analyse de la demande (payable au moment du dépôt de la demande) : 557 \$	
- Procédures d'amendement au règlement (payable avant le début du processus de modification) : 1447 \$ par règlement	2 004 \$ minimum



FORMULAIRE DE DEMANDE 2021
Modification aux règlements d'urbanisme
(zonage / lotissement / construction / et
autres règlements)

TARIFICATION (suite)

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande. Ces frais sont établis en vertu du Règlement relatif aux impositions et à la tarification en vigueur.

INFORMATIONS REQUISES AVEC LA DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT

La demande de modification à la réglementation d'urbanisme doit présenter les renseignements suivants :

- a) Le règlement visé par la demande;
- b) Une description sommaire de la modification demandée et les motifs de cette demande;
- c) L'usage actuel ou les bâtiments et constructions actuels présents;
- d) L'usage projeté ou les bâtiments et constructions projetés.

Toute autre information jugée nécessaire par le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande.

L'étude de la demande débute lorsque la demande est complète, soit lorsque tous les documents et informations exigés ont été reçus et que les frais relativement à la demande de modification à un règlement ont été acquittés.

À noter que des annexes peuvent être ajoutées au présent formulaire.

Signature du ou des propriétaires

En date du

Signature du ou des requérants

En date du

VILLE DE MAGOG A/S MÉLISSA CHARBONNEAU, URBANISTE

CENTRE DES SERVICES TECHNIQUES

520, RUE SAINT-LUC, MAGOG (QUÉBEC) J1X 2X1

TÉLÉPHONE : 819 843-3333, POSTE 540

COURRIEL : m.charbonneau@ville.magog.qc.ca